

**Y'A DES LIMITES**

# SÉANCES VIRTUELLES

**fiq** SPSCE

Négociation nationale  
FIQ-SPSCE 9 JANVIER 2024



Mot de bienvenue de la Présidente  
Bonne année 2024

Depuis assemblée du 22 décembre, il y a eu quelques petits développements dont nous allons vous faire part à la présente séance.

Ce sera également l'occasion de poser vos questions sur la négociation.

# CONSIGNES VIRTUELLES

Y'A DES  
LIMITES

- ▶ **Présentation négo**
- ▶ **Période de questions, lever la main et nous vous donnerons la parole à tour de rôle**
- ▶ **Si enjeux techniques, svp écrire à**  
**[sec-tres.fiq@spsce.ca](mailto:sec-tres.fiq@spsce.ca)**

Pour les consignes en lien avec la présentation, il y aura la présentation du rapport négo puis une période de questions.

Pour poser des questions, vous devez lever la main et on vous donnera la parole à tour de rôle. On va prendre qq questions puis répondre. Si vous ne voyez pas la main dans votre écran, bouger votre souris et elle devrait apparaître dans le haut de votre écran si vous utilisez un ordinateur ou le bas de l'écran sur un cellulaire.

Si vous êtes incapable de lever votre main, svp écrire au courriel qui apparaît à l'écran. Même chose s'il y a des enjeux techniques comme la perte du son ou image. Le chat est fermé pour la séance.

Bonne présentation, je passe la parole à Carine Lepage vice-présidente relation de travail pour la négo.

## Qu'est-ce qui influence actuellement notre négociation ?

- ▶ Entente de principe pour le Front commun (FTQ, CSN, CSQ et APTS)
- ▶ Entente de principe pour la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Qu'est-ce qui influence actuellement notre négociation ?

.Les négociations avec le Front commun et ses tables sectorielles ont été plus actives après notre conseil fédéral, menant à un enchaînement d'annonces de règlement sectoriel entre le 23 et le 26 décembre. Le Front commun a par la suite annoncé une entente à la table centrale le 28 décembre. Les quatre organisations syndicales membres du Front commun, l'APTS, la CSN, la CSQ et la FTQ, tiendront des instances début janvier afin de faire entériner leur entente de principe qui sera présentée en assemblée générale à leurs membres.

La FAE et le gouvernement se sont aussi entendus sur une entente de principe, le 28 décembre dernier, mettant ainsi fin à une grève générale illimitée qui a duré 22 jours. La FAE a décidé en instance qu'elle recommandera à ses membres d'adopter cette entente de principe lors d'assemblées générales qui se tiendront dans les prochains jours

## Poursuite de la négociation FIQ

- ▶ La FIQ toujours en négociation à l'heure actuelle
- ▶ Présence du Conciliateur avec les parties
- ▶ Trêve médiatique depuis le 29 décembre, et ce, jusqu'au 15 janvier

La FIQ est dorénavant la seule organisation syndicale toujours en négociation. Au cours des prochaines semaines, il faudra maintenir la mobilisation et la pression sur le gouvernement

En décembre dernier, il devenait incontournable de demander l'intervention d'un conciliateur.

Par cette stratégie, nous souhaitons un déblocage.

Le conciliateur peut proposer des compromis qui pourraient correspondre aux intérêts des deux parties dans le but d'en arriver à une entente.

La CAQ négocie sur la place publique depuis le jour 1 des négociations. Sur toutes les tribunes, elle tente de convaincre l'opinion publique que si la négociation n'est toujours pas conclue, c'est en raison de l'entêtement des syndicats, particulièrement la FIQ, qu'elle décrit comme rigides et intransigeants. Afin de contrer les effets négatifs de cette attention médiatique et de mettre en place des conditions gagnantes pour en arriver à une entente, le conciliateur présent à la table de négociation de la FIQ a proposé aux parties de limiter

au maximum les commentaires sur la place publique pour se concentrer sur les discussions à la table de négociation.

C'est pour cette raison que, depuis le 29 décembre, et ce, jusqu'au 15 janvier, la FIQ au niveau national ne commente ni les ententes des autres organisations syndicales, ni le déroulement de la négociation. Des négociations intensives se poursuivent depuis le 2 janvier dernier, avec la présence du conciliateur, dans le but d'en arriver à une entente.

# À la table de négociation

Y'A DES  
LIMITES

## En discussion avant la trêve médiatique

- ▶ Retraite
- ▶ Droits parentaux
- ▶ Main-d'œuvre indépendante
- ▶ Garde
- ▶ Arbitrage

Ce qui était en discussion avant la trêve médiatique

### Ce qui était en discussion avant la trêve médiatique

#### Retraite

- Le gouvernement a retiré ses demandes qui constituaient une attaque envers le fonctionnement du RREGOP. (Ex. devoir travailler jusqu'à 57 ans minimum et la diminution de la contribution au RREGOP à 1.4% par année au lieu du 2% actuel).

#### Droits parentaux

- Notre demande est d'obtenir autant de congés pour visite médicale que le nécessite l'état de grossesse de la salariée. Toutefois, le gouvernement veut se limiter à maintenir le 4 jours actuel et d'ajouter 1 journée uniquement pour les grossesses à risque. Nous ne nous entendons pas sur cet élément.

#### Main-d'œuvre indépendante (MOI)

- Le gouvernement tient à reconnaître de l'ancienneté au personnel d'agence. Nous souhaitons plutôt limiter la possibilité pour ce personnel d'obtenir les meilleurs quarts de travail, au détriment de nos membres. Nous attendons un retour de la partie patronale sur le sujet. Nous maintenons également notre discours qu'il faut commencer par reconnaître l'ancienneté perdue de nos membres actuelles qui ont toujours travaillé dans le réseau avant de parler de l'ancienneté des agences privées.

#### Garde

- Notre demande vise à bonifier et à encadrer la garde, et ce, sans toucher aux modalités

des convention collectives locales. La partie patronale a de l'ouverture uniquement sur l'encadrement et refuse la bonification. Selon le gouvernement, cette mesure pourrait être exportable à d'autres catégories d'emplois, ce qui multiplie les coûts de nos demandes de bonification. Les coûts actuel de la garde pour notre catégorie sont de 25 millions et nous avons été surprises d'apprendre qu'ils sont de 20 millions pour la catégorie 4, 12 millions pour la catégorie 3 et 9 millions pour la catégorie 2 pour un total de 66 millions actuellement.

#### Arbitrage

- Une entente sur ce sujet semble impossible. La demande syndicale est que l'employeur paie les frais d'arbitrage. À notre sens, si tel était le cas, les employeurs et leurs ressources humaines essaieraient de régler les griefs de façon beaucoup plus rapide et diligente ! Le gouvernement a nommé que s'il ouvre sur ce point, il va demander que le perdant paye pour tous les arbitrages dont les arbitrages médicaux. On est en train de s'éloigner au lieu de se rapprocher.

#### Contre proposition salariale

- Le 8 décembre, la FIQ a annoncé la modification de sa demande salariale. Il s'agit d'une importante demande totalisant 20 % d'augmentation sur 4 ans. Il ne faut pas oublier que notre demande de prime de 6 % et la bonification du salaire à 150% regopable la fin de semaine s'ajoutent à ce 20 %.
- Nous pouvons supposer que le gouvernement va souhaiter nous offrir la même rémunération que le Front Commun.

Les discussions commencent à bloquer sur la majorité des sujets. La partie patronale refuse de démontrer de l'ouverture à nos principales demandes.

Un des sujets qui accroche particulièrement est notre vision de l'aménagement du temps de travail (ATT) vs celle du gouvernement. Nous avons eu de l'ouverture à explorer différentes pistes de solutions avec lui, mais il ne souhaite pas y donner suite.

# À la table de négociation

Y'A DES  
LIMITES

## Non catégorique de la part du gouvernement

- ▶ 6 % de rattrapage pour 2022
- ▶ Mécanisme de protection de l'Indice des Prix Consommation \*
- ▶ Prime de 6 % pour les professionnelles en soins
- ▶ Congé annuel\*
- ▶ Fin de semaine à 150 %

Ce qui était en discussion avant la trêve médiatique

Ce qui était en discussion avant le début de la trêve médiatique

Au début de la semaine du 17 décembre, après notre 3<sup>e</sup> séquence de grève, le gouvernement a transmis un message à la table de négociation : voici les sujets qui ne seront jamais, selon eux, dans une entente de principe.

Ce sont des demandes importantes qui auraient un impact réel sur nos conditions de travail. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel de continuer nos discussions sur ces sujets. Il faut en parler et continuer de mettre de la

pression sur le gouvernement.

**Pour le Mécanisme de protection de l'indice des Prix de consommation**, de tout évidence le gouvernement à ouvert sur ce sujet dans l'entente de principe du Front commun

**La prime de 6%** pour notre catégorie c'est la PRIME FIQ qui nous avions de 3.5% avant le 4 novembre 2023 au moment où Sonia Lebel l'a retiré.

Le gouvernement refuse également de parler d'offrir plus de congés annuels car ça diminuerait la force de travail. Finalement, il ne veut rien donner de plus pour compenser l'inconvénient de travailler la fin de semaine malgré que plusieurs métiers à prédominance masculine ont un salaire majoré donc regopable la fin de semaine.

**Congé annuel** : de tout évidence le gouvernement a ouvert sur ce sujet dans l'entente de principe du Front commun, en permettant l'accès à la 5<sup>e</sup> semaine plus tot.

# À la table de négociation

Y'A DES  
LIMITES

## Grandes priorités gouvernementales

- ▶ Dispositions locales et flexibilité
- ▶ Définition du TS
- ▶ MOI
- ▶ Primes
- ▶ Autogestion des horaires

Ce qui était en discussion avant la trêve médiatique

Ce qui était en discussion avant le début de la trêve médiatique

Au contraire, le gouvernement souhaite plutôt mettre de l'avant ses propositions sur ces sujets. En outre, il parle de **flexibilité** à tout vent dans les médias. Ce qu'il y a dans l'avant dernier dépôt patronal du 29 octobre, c'est que le gouvernement désire négocier la notion de poste, de port d'attache avec plusieurs installations, déterminer les centres d'activités pour les élargir, notion des horaires pour prévoir que le patron et l'employée puisse s'entendre sur des horaires atypiques et convenir de la durée de la journée normale et de la semaine normale de travail sans autre modalités. (Ne plus payer le TS même si journée de 16 heures...) De plus, il veut pouvoir déplacer à l'avance, déplacer pour plusieurs quarts consécutifs et déplacer dans plusieurs établissements du réseau. Ce sont toutes des matières négociées localement que le gouvernement ne peut pas négocier au national actuellement. D'ailleurs, dans le jugement du TAT affirmant la mauvaise foi du gouvernement, c'est écrit tel quel que le gouvernement n'a pas le droit de négocier ses matières au national...

Pour la MOI il veut leur retour dans le réseau en reconnaissant leur ancienneté mais elles ne reviendront pas de toute façon si les conditions de travail ne sont pas améliorées.

Pour les primes, le gouvernement a déposé des tableaux pour modifier les calculs actuels

et l'éligibilité mais ça n'a pas encore été expliqué.

Pour l'autogestion des horaires, il veut le déploiement partout.

## Pourquoi la FIQ n'a pas encore réglé ?

- ▶ Le message des membres, qui est porté par le comité de négociation, est clair : les conditions de travail des professionnelles en soins sont telles qu'il ne peut y avoir une entente ne permettant pas de les améliorer
- ▶ La FIQ a des revendications et des demandes spécifiques qui sont propres aux besoins de ses membres professionnelles en soins qui ne sont pas les mêmes que celles des autres organisations, notamment en ce qui concerne

Le message des membres, qui est porté par le comité de négociation, est clair : les conditions de travail des professionnelles en soins sont telles qu'il ne peut y avoir une entente ne permettant pas de les améliorer

La FIQ a des revendications et des demandes spécifiques qui sont propres aux besoins de ses membres professionnelles en soins qui ne sont pas les mêmes que celles des autres organisations, notamment en ce qui concerne :

- ☒ La stabilité des postes, des équipes de travail et, incidemment, la qualité des soins. Puisque « Nos conditions de travail sont les conditions de soins à la population », nous dénonçons les demandes patronales sur la flexibilité et la mobilité qui a un impact sur les soins aux patients.
- ☒ Le métier de professionnelles en soins implique, pour la grande majorité, de travailler la fin de semaine. Nous continuons de réclamer que le salaire de fin de semaine soit majoré pour compenser adéquatement cet inconvénient.
- ☒ Le temps supplémentaire et le temps supplémentaire obligatoire continuent d'être un

fléau dans le réseau de la santé.

☒ La charge de travail est la principale raison de l'insatisfaction au travail et des départs du réseau des professionnelles en soins. Il est plus que temps d'instaurer progressivement des ratios professionnels-patients.

Pour ne nommer que ceux-ci.

# Pour la suite

Y'A DES  
LIMITES

- ▶ Poursuite active de la négociation
- ▶ Conseil fédéral des délégués les 16-17 janvier 2024

## **Demeurez à l'affût !**

- ▶ Facebook live du SPSCE le 11 janvier 18h30
- ▶ Consultez l'info-négo FIQ, le Facebook SPSCE, ainsi que vos courriels

*Pour la suite ....*

- *Poursuite active de la négociation*
- *Conseil fédéral des délégués les 16-17 janvier 2024, par la suite nous vous tiendrons informés.*

*Demeurez à l'affût !*

*Facebook live du SPSCE le 11 janvier 18h30*

*Consultez l'info-négo FIQ, le facebook SPSCE ainsi que vos courriels*

# RÉPONSES À VOS QUESTIONS ?

**Y'A DES LIMITES**